



COMMUNE DE TANNAY

Commune de Tannay

Commune de Tannay

Municipalité

Préavis N° 46/24

au Conseil communal

Préavis relatif au budget 2025

Délégué municipal : Claus Hässig

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

◆ Téléphone 022 960 95 55 ◆ E-mail: greffe@tannay.ch ◆ www.tannay.ch
Ouvertures: mercredi et vendredi de 08 h 00 à 12 h 00

Tannay, le 29 octobre 2024

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons ci-après le budget de notre commune pour l'année 2025 qui se présente comme suit :

• Total des charges	CHF	15'234'243.00
• Total des revenus	CHF	15'325'015.00
• Excédent des revenus	CHF	90'772.00
		=====

Voici les postes détaillés selon la classification administrative :

		<u>Charges (CHF)</u>	<u>Revenus (CHF)</u>
1	Administration générale	2'301'150.00	27'700.00
2	Finances	7'463'400.00	13'623'840.00
3	Domaines et bâtiments	848'103.00	879'890.00
4	Travaux	922'670.00	719'585.00
5	Instruction publique et cultes	1'011'370.00	-
6	Police	515'450.00	37'500.00
7	Sécurité sociale	2'172'100.00	36'500.00

Préambule

Le budget 2025 doit tenir compte de plusieurs données aussi bien externes qu'internes à la gestion de la commune. On peut notamment citer les suivantes:

Du côté des charges :

- l'évolution des péréquations à verser au Canton,
- les investissements : ils ne relèvent certes pas du budget de fonctionnement, puisque leur financement est décidé par des préavis spécifiques. Ils impactent toutefois les charges courantes en raison des amortissements obligatoires à inscrire au budget de fonctionnement. De même, le budget doit assurer une marge d'autofinancement suffisante pour pouvoir envisager le financement des investissements sans le recours excessif aux emprunts.
- le taux d'inflation, qui diminue heureusement par rapport à 2022 et 2023, mais qui ne retrouvera en 2025 certainement pas le niveau extrêmement bas de la décennie d'avant 2021.

Du côté des recettes :

- l'évolution des rentrées fiscales : celles-ci sont déterminantes pour le budget, contribuant à 85% aux recettes (comptes 2023).

Selon les projections à la date d'aujourd'hui et au vu de la situation au début du dernier trimestre 2024, les revenus d'impôts semblent stagner, voire diminuer légèrement. Ainsi, les revenus au budget sont inscrits avec une baisse de 165'565 CHF, soit une diminution de 1,1%.

Du côté des charges, une estimation serrée des coûts a été entreprise. Toutefois, le montant définitif des péréquations cantonales, qui absorbent 60% de notre budget, ne sera pas connu avant la clôture des futurs comptes 2025. Le budget ci-présent inscrit les indications péréquatives fournies par l'administration cantonale.

La Municipalité veille à limiter les charges pour lesquelles elle dispose d'une marge décisionnelle. L'objectif de ce budget est de préserver une marge de sécurité pour répondre aux imprévus. En effet, les crises actuelles sont susceptibles de ralentir l'économie en 2025. La planification budgétaire se doit de tenir compte de ce risque. La santé financière de la commune pour les années à venir est à préserver prioritairement.

Ainsi malgré l'inflation, les charges inscrites au budget 2025 diminuent de 59'407 CHF par rapport à 2024, soit de 0,4%.

1. Le budget 2025 comparé aux budgets et comptes précédents

En suivant les orientations mentionnées ci-dessus, le budget communal 2025 présente des charges et des recettes inférieures au budget précédent. L'excédent prévu est de 90'772 CHF, contre un excédent de 167'270 CHF figurant au budget 2024. C'est le budget le plus restreint des quatre dernières années.

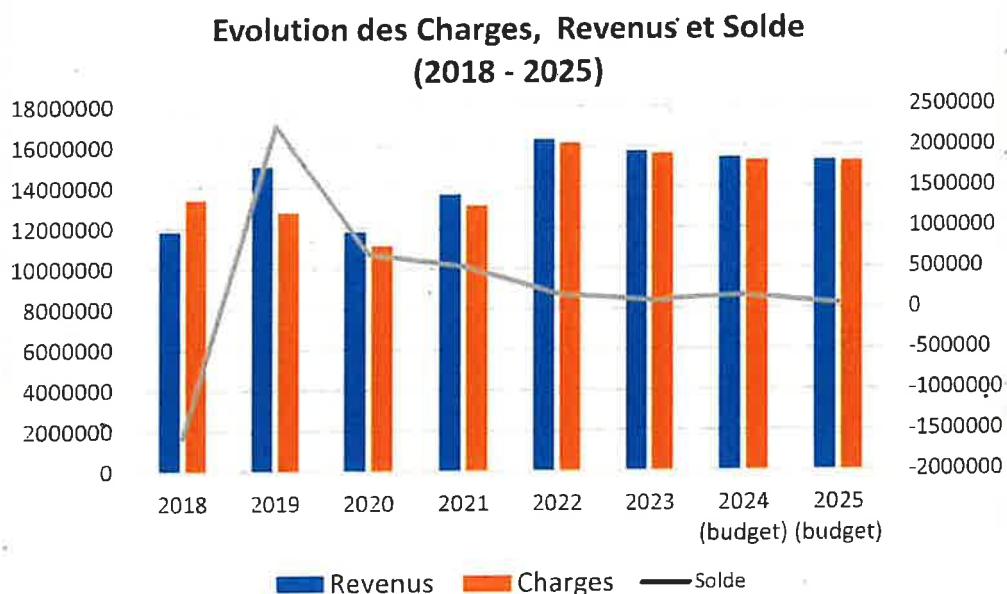


Tableau 1 : Evolution des charges et des recettes (comptes/budgets 2018 à 2025)

2. Un budget largement dépendant de données externes à la politique communale

Le montant du budget dépend très largement de deux variables qui échappent à la maîtrise des instances communales, à savoir :

- du côté des recettes, les rentrées fiscales : celles-ci varient d'année en année d'un montant parfois considérable et ne sont que difficilement prévisibles. Depuis 2022, une certaine stabilité semble toutefois se dessiner.
- du côté des charges, la facture péréquative cantonale : elle change également fortement d'une année à l'autre, la différence pouvant aller jusqu'à 2,5 millions de francs par an.

Les revenus fiscaux 2025 sont évalués à 13'540'540 CHF, contre 13'642'100 CHF au budget en 2024, soit une diminution de 101'560 CHF, ou 0,74%.

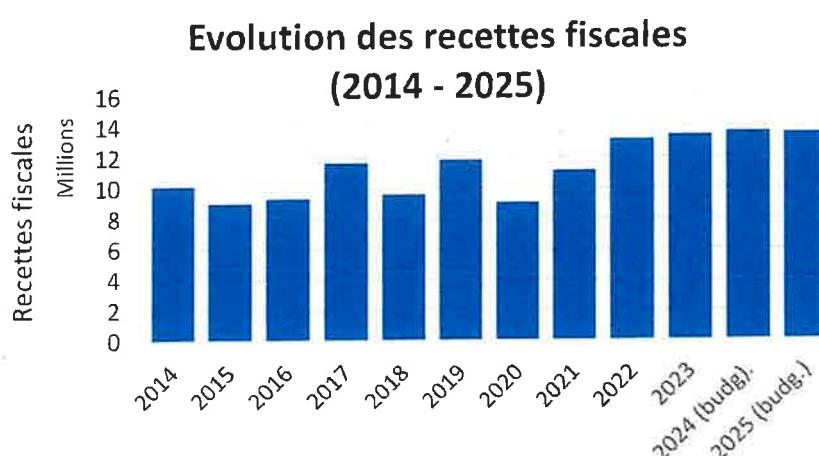


Tableau 2 : Evolution des recettes fiscales

La facture de péréquation est inscrite à hauteur de 9'118'420 CHF au budget 2025, contre 9'493'000 CHF pour 2024, soit une diminution de 374'580 CHF (-3,95%). Ce montant est à la fois la résultante de l'évolution des recettes fiscales en stagnation et de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) qui intervient pour la première fois dans l'élaboration du budget communal.

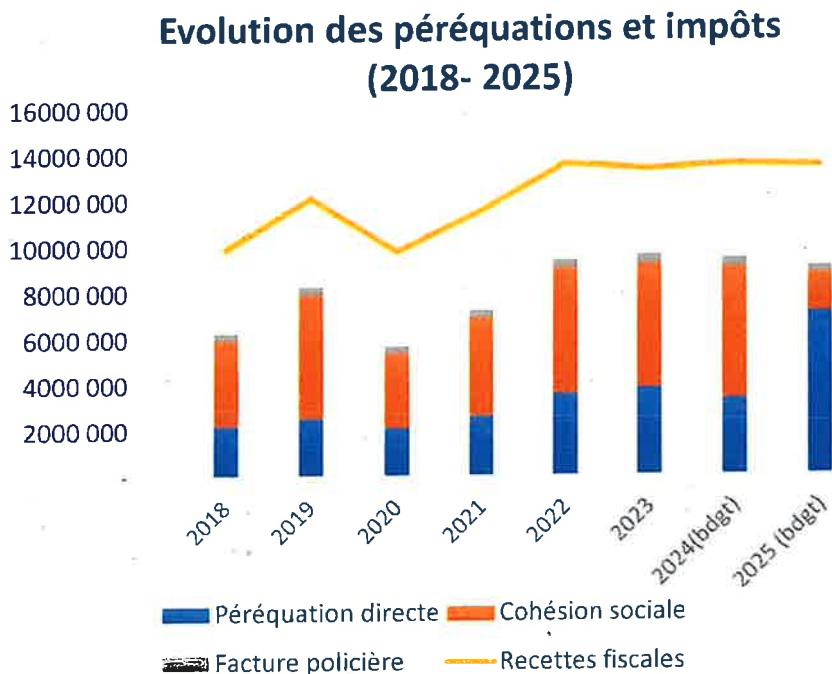


Tableau 3 : Variations des péréquations (en comparaison de l'évolution des revenus fiscaux)

3. Evolution et répartition des postes budgétaires en 2025

Alors que dans sa globalité, le budget 2025 s'inscrit dans la continuité des deux exercices précédents, il subit toutefois de grands chamboulements dans sa structure, et ceci sous l'effet de la NPIV.

Le graphique suivant illustre en effet deux changements majeurs dans la répartition des charges entre les sept postes du budget 2025 :

- Le poste 2 Finances double pratiquement de volume pour concentrer 49% des charges en 2025, contre 24% en 2024, soit de 3'400'000 CHF à 7'182'725 CHF en une seule année.
- Le poste 7 Sécurité sociale diminue drastiquement pour passer de 40% du budget en 2024 à 14% en 2025, soit en chiffres : de 5'703'000 CHF à 1'664'286 CHF.

La NPIV vise en effet à diminuer la charge péréquative communale par un nouveau système qui doit en même temps permettre une meilleure prévisibilité de ces charges pour les communes.

Ainsi, la participation à la cohésion sociale, communément appelée facture sociale, est dorénavant calculée via un taux fixe par habitant. Une partie des anciennes charges communales a de plus été reprise par le Canton. Ce qui aboutit à cette baisse considérable du poste budgétaire 7 Sécurité sociale.

Quant à ce qui a été appelé communément Péréquation directe sous le régime de l'ancien système de péréquation, elle est remplacée par une nouvelle péréquation dite « de ressources ». Cette péréquation est notamment composée d'une contribution de solidarité pour assurer une dotation financière minimale à toutes les communes du canton. Elle comprend aussi une compensation des charges particulières des villes centres, notamment pour couvrir les déficits des infrastructures de transport. Le seuil de population pour pouvoir bénéficier de ces contributions se situe autour de 11'000 habitants. Tannay contribue pour 816'179 CHF aux contributions pour les villes centres, et pour 6'386'546 CHF à la solidarité avec les communes. Cette péréquation est inscrite au poste 2 Finances.

Il est ainsi difficile de comparer l'évolution des charges des postes budgétaires Finances et Sécurité sociale du budget 2025 aux exercices précédents. Ce qui importe ici, c'est de voir l'évolution de la totalité des factures péréquatives tel que présentée ci-dessus au chapitre 2. Elles sont destinées à décroître légèrement sur les prochaines années.

Répartition et Evolution des Charges par poste (2019 - 2025)

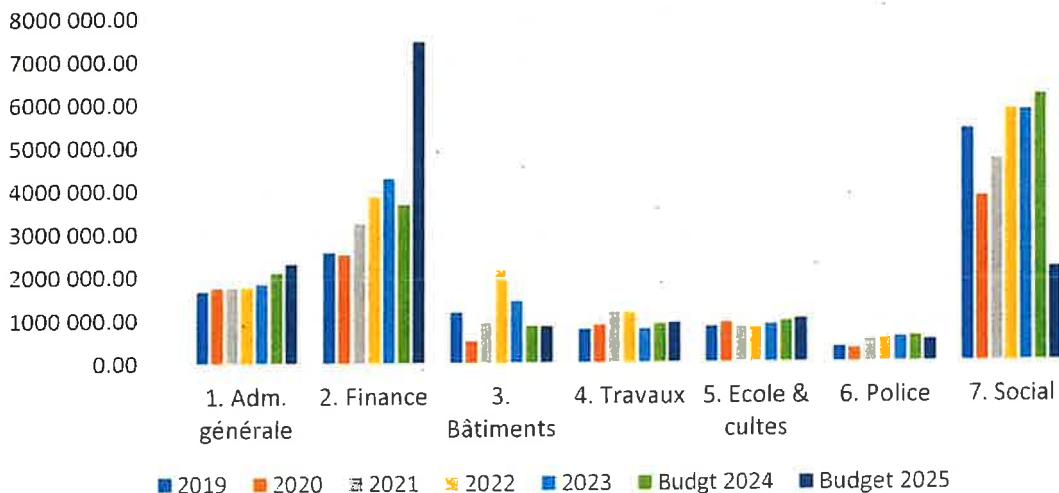


Tableau 4: Evolution des charges par poste budgétaire

Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges entre les 7 postes du budget. L'administration générale absorbe 15% des charges, en augmentation de 1% par rapport à 2024. Le poste Finances passe de 24% à 49% en raison de la nouvelle répartition péréquative décrite ci-dessus. Les postes Domaines et bâtiments et Travaux préservent leurs parts à 6%. L'instruction publique et cultes passe de 6% à 7% en raison de l'augmentation du nombre d'élèves. Le poste Police va sa part diminuer de 1%. Et la Sécurité sociale se contracte comme décrit ci-dessus à 14%.

Budget 2025 : Charges

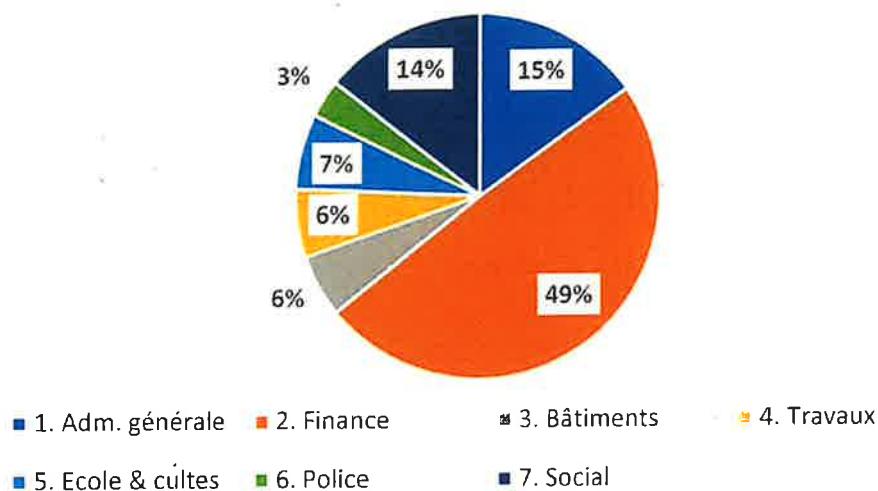


Tableau 5 : Part des charges par poste budgétaire

En ce qui concerne les revenus pour 2025, les recettes fiscales demeurent le pilier du budget : leur part est inscrit pour 89,1%, contre 91,5% en 2024, donc en légère baisse. Les recettes du poste Domaines et bâtiments passent de 5,6% à 5,8%, et celui des Travaux de 2,5% à 4,5% en 2025. Les 4 autres postes budgétaires ne contribuent aux recettes qu'à 0,2% chacun.

Budget 2025 - Recettes

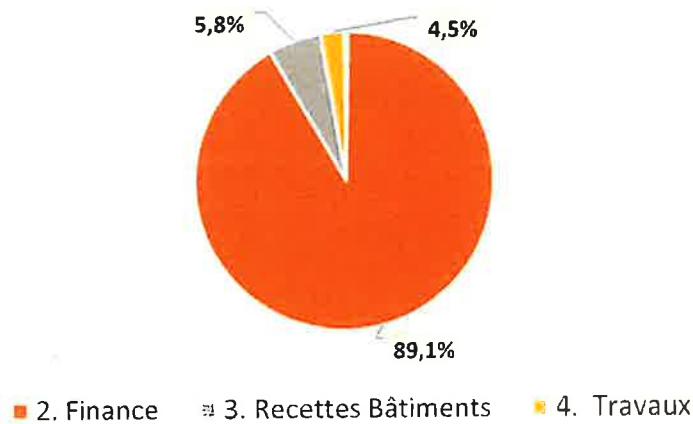


Tableau 6 : La part des revenus des postes budgétaires pour 2025

1. Modifications les plus importantes du budget 2025 par rapport aux années précédentes

Au poste consacré à l'Administration générale (poste 1), la participation au conseil régional DISREN passe de 50'000 CHF à 90'000 CHF pour le financement du centre sportif de Colovray, le nouvel arrêt de bus au centre commercial de Chavannes et les installations de Télé-Dôle (rubrique 140). Pour la

rubrique 170 (Sports), une nouvelle contribution de 50'000 CHF en faveur d'ARSCO couvrira les coûts d'entretien de la Piscine-Patinoire qui sera ouvert en 2025. Enfin, le passage du système comptable à la norme MCH2 nécessitera des investissements en logiciel considérable (rubrique 190).

Le poste 2 Finances contient sous rubrique 210 l'estimation des recettes d'impôt déjà commentée plus haut. Sous rubrique 220 figure la nouvelle péréquation des ressources également expliquée ci-dessus. Dans la même rubrique, sous 220.4250, figure le remboursement des intérêts annuels sur les emprunts pour la construction du nouveau port par l'EIPT.

Le poste 3 Domaine et bâtiments fait état d'une baisse de 20'000 CHF pour l'achat de combustible pour le château (rubrique 350.31240). Pour le bâtiment Centre du village, la prime d'assurance monte de 17'000 CHF à 25'000 CHF en raison des sinistres constatés (rubrique 351.3186). L'entretien des parois extérieures de la Buvette de la plage fait monter la rubrique 354.3141 de 7'000 CHF à 30'000 CHF, une dépense qui n'interviendra qu'épisodiquement, due surtout aux travaux dans le périmètre du port. Sous rubrique 357 figure le premier amortissement obligatoire pour le pavillon central au port, ce qui est également le cas pour le pavillon de la pêcherie (rubrique 358). Les frais d'entretien pour l'immeuble Floréal sont budgétés à la hausse (rubrique 359.3141), hausse qui est largement compensée par la baisse d'autres charges de Floréal. Le loyer perçu est budgété à 90'000 CHF, plusieurs appartements n'étant temporairement pas louables pendant les travaux de rénovation.

Le poste 4 Travaux affiche des baisses de dépenses dans les rubriques 420 (Urbanisme) et 472 (Zone lacustre, assorties de recettes en augmentation. Avec la clôture du PACOM, une subvention peut être sollicitée auprès du canton (420.4516). L'EIPT remboursera les communes pour les emprunts (472.4362). Les places de jeu demandent un entretien renforcé pour les adapter aux normes de sécurité (rubrique 440.3145.002).

Au poste 5 Instruction publique et cultes, les participations financières à l'APEJ pour l'enseignement primaire et secondaire sont en hausse suite à l'augmentation du nombre d'élèves (rubrique 512 et 520).

Le poste 6 Police affiche sous rubrique 610.3185.012 une baisse de 390'000 CHF à 271'500 CHF, baisse qui concerne la péréquation policière. La rubrique 610.3185.011 qui est en augmentation de 10'000 CHF, couvre le mandat du service de sécurité SDS. Ce mandat n'avait pas été adapté depuis 2012, alors que les interventions du SDS ont augmenté considérablement.

Le poste 7 Sécurité sociale fait apparaître le changement considérable de la péréquation de cohésion sociale (rubrique 720) commentée déjà plus haut. Un nouveau poste apparaît sous rubrique 710.3909 et 710.4356 : il s'agit de la création d'un accueil repas et garde de midi pour des enfants n'ayant pas de place à l'UAPE, et dont les charges seront financées par les parents concernés. Les recettes équilibreront les charges de 36'480 CHF.

2. Conclusion

Le budget a été élaboré en tenant compte des frais effectifs à prévoir pour 2025. Il reste bien entendu une marge d'incertitude due à des événements imprévisibles. Nous avons aussi tenu compte de la stabilisation de la dette communale après une première diminution de 1'5000'000 CHF réalisée en 2024.

Décision

En conséquence

vu : le préavis municipal
vu : le rapport de la Commission des Finances
ouï : les conclusions de la Commission des Finances,
attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de décider

- d'accepter le budget pour l'année 2025 tel qu'il vous est présenté.

Adopté en séance de Municipalité du 29 octobre 2024, pour soumission au Conseil communal de Tannay.

Pour la Municipalité :

La Syndique :
Denise Rudaz

La Secrétaire adjointe:
Laurence Jeannin-Simonotto



Annexes : Projet de budget 2025
Plan pluriannuel d'investissements

COMMISSION DES FINANCES
Conseil Communal de Tannay

Rapport concernant : Préavis N° 46/24 de la Municipalité relatif au budget 2025.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis au château de Tannay, le 18 novembre 2024 en présence de Monsieur Claus Hässig, Municipal, et de Madame Solange Muraca, boursière, afin d'examiner le préavis N° 46/24 ci-dessus mentionné.

Le préavis 45/24 concernant le maintien du point d'impôt à 60.5% ayant été accepté, il convenait à la Municipalité de nous présenter un budget en adéquation avec ce paramètre et en tenant compte des remarques formulées.

Comme d'habitude, le budget est fortement dépendant de la péréquation et des charges sociales, montants variables, difficilement prévisibles. On notera, la particularité de cette année, soit le swap entre ces deux comptes qui complexifie la lisibilité des graphiques et la tendance des résultats.

Nous avons pu constater que le résultat positif de ce budget, CHF 90'772.-, certes inférieur aux années précédentes, est le fruit d'ajustements de divers postes, et reflète la réalité d'aujourd'hui en tenant compte des informations à ce jour. Notamment l'encaissement des impôts, donnée importante car elle représente le 89% des recettes, qui se fait tout au long de l'année.

Ce résultat au budget, qui pourrait être augmenté suite au remboursement d'un surplus dans la facture de la péréquation et, par expérience, à l'encaissement plus important de revenus fiscaux, donnerait la possibilité à la Municipalité de rembourser partiellement les emprunts actuels. Les revenus du patrimoine n'étant que de 5.8%, il conviendrait de garder les loyers à jour et, aussi, de privilégier les investissements de rendement.

M. C. Hässig et Mme S. Muraca nous ont donné toutes les informations nécessaires concernant la composition du budget et les raisons de l'ajustement des divers postes et nous les remercions pour leur travail minutieux et positif.

En conséquence, la Commission des Finances vous recommande d'approuver le Préavis 46/24 de la Municipalité relatif au budget 2025.

Fait à Tannay, le 19 novembre 2024

Mme Nicole Wermuth Keyaerts (Présidente, excusée)
Monsieur Jean-Marc Keller (Excusé)
Monsieur Arcadio Mir (Rapporteur)
Monsieur François Stettler
Monsieur Arnaud Weil

